

Conseil Municipal du 30 septembre 2021

Procès-Verbal

Présents (es) : Mmes MUNIER Véronique, GROSJEAN Lucile, LAROCHE Ghislaine, Mrs BALAIÏA Benjamin, BOMONT Yves, GARCIA Jean-François, KALANQUIN Antoine, LUAS Alain, KALANQUIN Jean-Paul, André CHALMEY, Laurent PAYEUR, LUAS Christian, FAIVRE Jean-Paul, TERRASSON Jean-Jacques.

Absent (s) excusé(s) : ROBIN Marie-Pierre.

Secrétaire de séance : MUNIER Véronique.

Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

Début de séance : 18h30

Emplacement réservé

Monsieur Le Maire rappelle que sur les parcelles cadastrées ZE N° 18 appartenant à Mr Blandin Jean-Marc et les parcelles N° 187 et 188 appartenant à Mr Bomont Yves avait été positionné un emplacement réservé.

(Depuis le 10 juin 2013, suite à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme, nommé K05, a été instaurée la création d'une nouvelle voie de 637,24 m² ayant pour but de relier le centre du village).

A ce jour, le Maire indique au Conseil Municipal, que, suite à des demandes de constructions sur ces parcelles, il serait judicieux de retirer cet emplacement réservé. En effet, aucun projet n'est envisagé sur les parcelles à l'arrière.

Le Maire demande à Mr Bomont Yves de ne pas prendre part au vote.

La délibération sera adressée à la CAV pour une mise en œuvre de la suppression de cet emplacement réservé dans la révision du PLUi.

DCM : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- se déclare favorable à la suppression de cet emplacement réservé,
- donne pouvoir au Maire pour signer tout document correspondant.

Rétrocession parcelle AE 363

Le Maire rappelle que suite à la révision générale du classement de la voirie communale en 2004, il a été proposé de reprendre les chemins appartenant à des propriétaires privés ainsi que certains appartenant à l'Association Foncière.

C'est pourquoi, plusieurs parcelles ont été reprises par la commune.

La parcelle AE 363 appartenant à Mme Grosjean née Henry avait été oubliée.

Dans le cas de cette parcelle, la cession, comme à l'époque, se fera à l'identique soit à l'Euro symbolique.

DCM : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- accepte cette proposition,
- est d'accord pour payer les frais incombant à cette opération,
- donne pouvoir au Maire pour signer tout document correspondant,
- désigne Maître Cusenier, Notaire à Vesoul, pour régulariser les opérations.

Point forêt domaniale

- Synthèse de l'ensemble des travaux menés par la commission bois depuis le début de l'année.
- Le Maire adresse ses remerciements à la commission pour le travail accompli.
- Montant de la vente de bois cette année : 6200 €.

Projet de contrat Etat-ONF 2021-2025

Un soutien complémentaire des communes propriétaires de forêts sera sollicité. Adaptation des moyens de l'ONF en cohérence avec la trajectoire financière validée par l'Etat notamment en poursuivant sur la durée du contrat la réduction de ses effectifs.

Considérant :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes propriétaires de forêts.
- Les impacts considérables sur les budgets des communes.
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression d'emplois.
- L'engagement et la solidarité des communes au service de la filière économique de la forêt et du bois.
- Les incidences significatives des communes propriétaires de forêts sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur.
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme un atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique.

DCM : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- exige le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF,
- exige la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025,
- donne pouvoir au Maire pour signer tout document correspondant.

Demandes de subventions

Le Maire expose au Conseil Municipal l'attribution des subventions correspondantes :

- Ecole de Charmoille : subvention piscine et tennis de table : 60 €
- Nous devons rembourser à Mme Pascale Menigoz la somme de 51,27 € relative à l'avance des achats pour la décoration du repas des Aînés.

DCM : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité, ces subventions.

Décision modificative

Dans le cadre du solde des travaux d'électricité et génie civil de télécom du lotissement Fontaine Des Bois, la commune doit s'acquitter d'une facture de 1526,17 € et d'une facture de 3270,56 €. Il faut donc prévoir une décision modificative pour provisionner les comptes sur lesquels sera prélevée cette dépense.

Pour la facture d'un montant de 1526,17 € :

Compte 2041582 : 1530 €

Compte 21534 : - 1530 €

Pour la 2^{ème} facture, le paiement se fera par le compte 21534 pour un montant de 3270,56 €.

Or, après, discussion avec la trésorerie ; ces dépenses ont été mises sur le budget du Lotissement. Cette décision modificative est donc annulée.

Point investissements / travaux

Passage en revue des dossiers traités dernièrement :

- Plus aucune alimentation en eau de la fontaine de l'église et par conséquent des bassins du parc de la mairie. La fuite a enfin été détectée plusieurs jours après au niveau du terrain de Mr ATHEY au Val des Charmes.
Le Maire remercie les membres du Conseil, Benjamin BALAIÏA et Antoine KALANQUIN ainsi que Mrs BARJOU, BEGRAND et WALKER qui se sont fortement investis dans la réparation en question.
- Remise en conformité du réseau électrique de Mr BAUER, pour mémoire ce réseau traversait le terrain communal attenant (qui a été vendu depuis).
- Dans le cadre de la construction de 8 pavillons aux abords de la rue de la Fontaine des Champs, il faudra prévoir la mise en place d'une borne à incendie.
- Changement des tuiles abimées sur le toit de la mairie et réparation d'un chéneau au-dessus de la porte d'entrée.
- Les travaux du dos d'âne rue du Val des Charmes ont été réalisés

Point Communication

- **Repas des aînés** : rendez-vous est donné aux membres du conseil, selon leur disponibilité, à 13H30 à la salle des fêtes pour la mise en place. Il est rappelé que les pass sanitaires devront être contrôlés. Les membres du conseil qui ont un smartphone peuvent télécharger l'application de contrôle.
- **Spectacle Théâtre En Vie le 17 juillet** : la participation de la mairie sera de 282 €, déduction faite de la billetterie
- **Téléthon - 4 décembre** : il est proposé, comme l'année passée, de vendre des sapins, des saucisses ainsi que du fromage à raclette. Un goûter serait organisé l'après-midi avec vente de gaufres, pâtisseries et boissons chaudes (café, thé, vin chaud) et froides.
 - o Une marche sera organisée en début d'après-midi, à partir de 14H
 - o Jean-Paul Faivre propose de ramasser les pommes du verger de sauvegarde et de réaliser du jus de pomme qui pourrait être proposé aux marcheurs et vendu l'après-midi.
 - o Les flyers et bons de commande seront diffusés à partir du 4 octobre

Le Maire remercie les membres du conseil de leur présence et lève la séance à 20H20.

La secrétaire,
Véronique Munier



Le Maire,
Jean-Paul KALANQUIN

